

Football canadien—Loi

mettra des entraves. Il y aura toujours des adeptes de cette doctrine, parce qu'il y aura toujours des gens qui ne pourront pas courir aussi vite que leur chef. Si bien que tout finit par s'arranger.

● (1430)

Le ministre dit qu'il a l'intention de nommer un directeur exécutif du football amateur. Voilà une idée apparemment brillante. Peut-être sera le choix se portera-t-il sur un candidat libéral défait, ou encore sur un joueur de football. Quoi qu'il en soit, il devra s'adjoindre un secrétaire. Si c'est un joueur de football, son orthographe laissera probablement autant à désirer que la mienne. Quelle que soit la personne choisie, elle aura besoin de quelques directeurs adjoints: un pour l'Ouest, je présume, et un autre pour l'Est, et un commissaire pour représenter les Maritimes. La moitié du personnel sera francophone et l'autre anglophone. Après avoir fait cela pour le football, que dire du hockey? Le ministre désignera-t-il un administrateur chargé du hockey? Que dire du jeu de crosse, le sport national du Canada? C'est ainsi que s'accroît la bureaucratie. Voilà pourquoi je m'oppose à ce projet de loi et je crois que c'est pour cette raison que la plupart de mes commentateurs s'y opposent. Si la Ligue canadienne de football avait une opinion quelconque, elle s'y opposerait également. Nous ne pouvons atteindre à l'excellence dans le football canadien en protégeant les joueurs.

Il ne serait pas tellement agréable pour un joueur canadien de faire partie d'une équipe simplement à cause d'un membre de sa famille qui a une certaine influence ou qui détient certaines actions. A l'heure actuelle, les Américains améliorent leur hockey non pas en écartant nos joueurs, mais en accueillant les Canadiens qui se font remarquer dans ce sport. Je crois que nous pourrions en tirer une leçon. Si nous voulons améliorer le football au Canada, le gouvernement fédéral pourrait tenter de hausser le niveau d'entraînement dans nos écoles secondaires, nos collèges et nos universités. Si le gouvernement tient tant à dépenser de l'argent, il pourrait accorder des subventions pour retenir les services d'entraîneurs américains ou des meilleurs entraîneurs disponibles au lieu de protéger les joueurs de football que personne ne sera intéressé à aller voir jouer.

Des voix: Bravo!

Des voix: Le vote!

M. Stanfield: Pas encore!

M. Peter Reilly (Ottawa-Ouest): En premier lieu, monsieur l'Orateur, laissez-moi rappeler au vieux bavard là-bas que lui-même et ses complices du parti au pouvoir, à en juger par leur comportement au cours de l'étude du présent bill, font penser au jeune homme qui, après avoir assassiné son père et sa mère, demande la clémence du tribunal du fait qu'il est orphelin—je me suis déjà servi de cette comparaison, mais une seule fois. Les avocats la reconnaîtront.

Une voix: Très drôle!

M. Stanfield: Pas mal!

M. Reilly: Ce sont eux qui ont présenté ce bill à la Chambre et qui nous ont priés de l'adopter sans débat. Pourtant, c'est un mauvais projet de loi. Il est douteux du point de vue constitutionnel. Ils veulent que nous en disposions pour qu'on puisse le mettre aux voix. Eh bien, ils ne l'emporteront pas. Au cas où il subsisterait quelque

[M. Horner (Battleford-Kindersley).]

doute dans l'esprit du vieux bavard, j'ai l'intention de parler contre ce bill comme la majorité, sinon la totalité, de mes collègues de notre parti.

Une voix: C'est aussi ce qu'ils feraient, s'ils le pouvaient.

M. Reilly: Oui. Comme mon honorable ami vient de le dire, si la vérité vient un jour à se savoir, il n'y a pas un seul député de ce caucus décrépité qui, s'il en a le courage, ne se lèvera pour répéter exactement ce que je dis au sujet de cette affaire.

Des voix: Bravo!

M. Reilly: Je dois le reconnaître, monsieur l'Orateur, j'ai peine à trouver dans tout le vocabulaire de la langue anglaise les mots dont j'aurais besoin pour décrire l'émotion que je ressens au moment où je prends la parole pour participer au débat sur cette mesure d'importance capitale. Je n'arrive pas à oublier ma circonscription qui se trouve à moins de 2,000 verges à l'Ouest du parlement. Je pense notamment à la jeune mère de famille qui a trois enfants à nourrir, dont le mari gagne moins de \$10,000 par année, qui cherche frénétiquement au fond de son sac à main de quoi payer peut-être en partie les emplettes de fin de semaine, mais dont le visage s'éclaire soudain d'un sourire attendri à la pensée que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) vient de sauver la mise des Argonauts de Toronto. Je songe également aux centaines de milliers de chômeurs—507,000, selon la propre estimation du gouvernement rendue publique lundi dernier—qui, au moment de faire la guerre pour toucher leur chèque d'assurance-chômage, se consolent à l'idée que la LMF ne passera pas.

M. Muir: La semaine dernière, 1,000 travailleurs de ma ville ont été mis en disponibilité.

M. Reilly: Lundi dernier, on a annoncé que le coût de la vie avait augmenté. Comme nous le savons tous, l'indice des prix à la consommation a accusé une moyenne de 10.1 p. 100 d'augmentation pour l'année. Dans certaines villes, il a atteint jusqu'à 12.5 p. 100 avec Saint-Jean au premier rang. A Ottawa, où le ministre siège cinq jours par semaine, le chiffre s'établissait à 11.4 p. 100, soit une hausse mensuelle de .9 p. 100. A cela viennent s'ajouter la multitude des autres désastres qui s'abattent sur les citoyens innocents et confiants à cause de l'incompétence vraiment inouïe du gouvernement.

Je le répète, les mots me manquent pour exprimer mes sentiments. «Honoré» ne convient certes pas. «Heureux» ne décrit pas non plus ce que je ressens. A vrai dire je me sens avili, trompé et abusé en me voyant contraint de venir ici et d'assister à ce genre de spectacle. Je pense à tous les fonctionnaires qui essaient par l'intermédiaire de leurs représentants syndicaux d'en arriver avec le Conseil du Trésor à une entente collective qui soit convenable, mais qui n'y parviennent pas. Je pense à tous les voyageurs qui attendent de partir dans les aéroports mais qui ne le peuvent pas. Je pense à tous ceux qui attendent le courrier, dont un groupe d'employés postaux de Kentville, en Nouvelle-Écosse, qui ont fait la grève parce qu'ils ne pouvaient recevoir leurs chèques de paie étant donné que les services postaux ont débrayé ailleurs, ce qui a empêché leurs chèques de parvenir à Kentville.

● (1440)

Les pompiers des aéroports au pays veulent se prononcer sur leur convention mais encore là ils ne peuvent le faire car les postes sont en grève et ils ne peuvent recevoir